

Sensibilisation et réglementation sécurité

Objectifs : Connaître les risques inhérents aux différentes activités exercées dans l'entreprise. Savoir évaluer son niveau de risque individuel. Connaître les mesures à prendre pour éliminer tout danger. Intégrer les exigences réglementaires en santé – sécurité.	Personnes concernées Tout personne souhaitant connaître les règles de base de la sécurité au travail et sa réglementation. Pré requis : Aucun.
PROGRAMME LE FACTEUR HUMAIN <i>De nombreux accidents se produisent au cours d'activités banales telles que marcher, monter les escaliers ou porter des charges</i> • Importance du facteur humain • Accidents évitables en respectant les règles de sécurité et en faisant attention à sa santé • Les comportements inadaptés : mécontentement, stress, fatigue, habitude, négligence,... • <i>Etude de cas : retour d'expérience</i> LA GENESE DES ACCIDENTS : DU DANGER A L'EFFET • Le lien qu'il y a entre un danger, le facteur de risque et l'effet négatif sur une cible • Les cibles pouvant être concernés par les effets d'un danger non contenu • Les familles de dangers • Les facteurs de risques • Hiérarchisation des risques chimiques : classes de danger, fréquence d'utilisation, quantités utilisées • Sensibilisation sur les conséquences • <i>Etude de cas : à partir d'incidents, d'accidents réels, en étudiant le mécanisme, les conséquences directes et indirectes, les préventions qu'il aurait fallu mettre en œuvre ou respecter</i> LA PREVENTION INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE • La formation • La remontée des informations • Le rangement et la propreté • Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) : présentation de certains EPI • Les comportements individuels et collectifs LES DISPOSITIONS LEGALES EN MATIERE D'HYGIENE ET SECURITE • Panorama synthétique de la réglementation et obligations fondamentales COMPRENDRE LE ROLE ET LES MISSIONS DES DIFFERENTS ACTEURS ORGANISATIONNELS ET DE CONTROLE • La personne morale, la direction, l'encadrement • Le responsable de la sécurité • Le salarié, les institutions représentatives du personnel • Les entreprises extérieures • Le médecin du travail, les organismes de contrôle DIFFERENCIER LES OBLIGATIONS D'INFORMATION ET DE FORMATION • Obligation générale de formation à la sécurité Art.L.231-3-1 • Formations techniques spécifiques liées aux postes de travail ou aux matériels utilisés • Formation particulière des membres de CHSCT LA RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE EN CAS D'ACCIDENT • L'hygiène et la sécurité du travail • Infractions au Code du travail : manquements aux dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité • Infractions au Code pénal : homicide et blessures involontaires • Détermination de la personne pénalement responsable : personnes physiques / personnes morales • La responsabilité pénale des personnes morales et celle des personnes physiques auteurs ou complices des mêmes faits • La « faute inexcusable » en cas d'accident du travail • La responsabilité « Environnement » en cas de pollution APPREHENDER LA REGLEMENTATION RELATIVE AU RISQUE PARTICULIER • Chimique, incendie, secourisme	
	PEDAGOGIE Le Formateur Spécialiste prévention – sécurité – environnement. Méthode pédagogique Apports théoriques et applications pratiques sous forme d'exercices. Remise d'un support de cours illustré d'exemples concrets. Débats – Etudes de cas. Intra Entreprise Lieu de formation : dans la ville de votre choix. Inter Entreprises Tarif par personne 3 jours 1 550 € H.T. Réf : PS031

Organisme de formation PROFORMALYS – Formations Prévention Sécurité partout en France

Formation Sensibilisation et réglementation sécurité

Tél. : 01 48 74 29 45 - Mail : contact@proformalys.com - Fax : 01 48 74 39 98

Toutes les formations Prévention Sécurité de notre organisme de formation sur www.proformalys.com